

# Sri Lanka: situation des Tamouls originaires du Nord et de l'Est du pays vivant à Colombo et situation des personnes de retour

## Papier thématique

Rainer Mattern

Weyermannsstrasse 10  
Case postale 8154  
CH-3001 Berne

Pour les colis:  
Weyermannsstrasse 10  
CH-3008 Berne

T ++41 31 370 75 75  
F ++41 31 370 75 00

info@osar.ch  
www.osar.ch


CCP 30-16741-4  
**Compte dons**  
**CCP 30-1085-7**

Berne, le 22 septembre 2011



## Impressum

**EDITRICE**

 Organisation suisse d'aide aux réfugiés OSAR  
Case postale 8154, 3001 Berne  
Tél. 031 370 75 75  
Fax 031 370 75 00  
E-Mail: [info@osar.ch](mailto:info@osar.ch)  
Internet: [www.osar.ch](http://www.osar.ch)  
CCP Dons: 10-10000-5


**AUTEUR**

Rainer Mattern

**LANGUES**

Allemand, français

**COPYRIGHT**

© 2011  Organisation suisse d'aide aux réfugiés OSAR, Berne.  
Copies et impressions autorisées sous réserve de la mention de la source.

## Sommaire

<b>1</b>	<b>Introduction .....</b>	<b>1</b>
<b>2</b>	<b>Situation des Tamouls au Nord et à l'Est .....</b>	<b>2</b>
	2.1 Militarisation du Nord et de l'Est .....	3
	2.2 Retour des personnes déplacées.....	4
<b>3</b>	<b>Arrivée à Colombo .....</b>	<b>5</b>
<b>4</b>	<b>Tamouls de l'étranger .....</b>	<b>5</b>
<b>5</b>	<b>Recherche de personnes ayant des liens avec les LTTE .....</b>	<b>8</b>
	5.1 Droit d'urgence .....	8
	5.2 Contrôle, postes de contrôle, razzias .....	10
	5.3 Enregistrement des Tamouls .....	11
	5.4 Contrôle à l'aéroport .....	13
	5.5 Détention des membres des LTTE, réhabilitation, réinsertion .....	16
<b>6</b>	<b>Activités des groupes tamouls qui collaborent avec le gouvernement ...</b>	<b>17</b>
<b>7</b>	<b>Perspective .....</b>	<b>18</b>

## 1 Introduction

Une fois les barrages routiers levés, les sacs de sable enlevés, le Sri Lanka redevient pour les touristes un havre de paix bordé de palmiers: c'est du moins ainsi que le gouvernement aimerait présenter les choses.<sup>1</sup> Une image d'Épinal qui cadre mal avec la réalité vécue par la population tamoule.

En mai 2009, la fin de la guerre a certes entraîné quelques changements positifs au Sri Lanka et à Colombo. La crainte paralysante des attentats-suicides au Sud a disparu avec la capitulation des LTTE (*Tigres de Libération de l'Eelam Tamoul*) et la population tamoule n'a plus à redouter le recrutement forcé des enfants pour l'organisation de la guérilla.<sup>2</sup> En même temps, la fin de la guerre ne signifie pas que les droits de l'homme se sont améliorés au Sri Lanka, pas plus dans les régions du Nord et de l'Est touchées par la guerre que dans la capitale. Avec l'aide des lois anti-terrorisme encore en vigueur, le gouvernement opprime les médias et les opposants politiques, manipule les élections et exclut la société civile.<sup>3</sup>

D'après le recensement de 2001, 387'000 Tamouls vivaient alors dans la *province Ouest*. Celle-ci recouvre les districts de Colombo, Moratuwa, Kalutara et Negombo. Un rapport publié à l'UK Home Office<sup>4</sup> estime le nombre de Tamouls entre 300'000 et 500'000. Il part du principe que ce groupe constitue la majorité dans certains quartiers de Colombo et 20 % de la population de l'ensemble du district de Colombo. D'après la même source, 50'000 Tamouls séjournaient provisoirement à Colombo en 2009. Ils étaient environ 37'000 à s'y être établis entre 2003 et 2008.

La majeure partie des personnes originaires du Sri Lanka qui ont demandé l'asile en Suisse appartiennent à la population tamoule et viennent du Nord ou de l'Est de l'île, c'est-à-dire des régions les plus touchées par le conflit. Colombo a été une étape de leur parcours de fuite et d'émigration. Le retour ou le rapatriement passe également par l'aéroport international de Katunayake. L'examen de la situation à Colombo constitue donc un élément central pour évaluer les conditions de vie des gens qui s'y sont établis ou qui sont retournés au Sri Lanka.

La majeure partie de la population tamoule de Colombo parle peu des conditions de sécurité. Exposés à la méfiance de la population cingalaise et à l'arbitraire des instances officielles, les Tamouls domiciliés à la capitale et ceux de retour de l'étranger sont surveillés de près par les services sri-lankais. Par le passé, le tribunal administratif fédéral a tenu compte du fait que les conditions de sécurité ne sont pas les mêmes pour la population tamoule établie de longue date et pour les Tamouls originaires des foyers de crise, en considérant qu'une autre possibilité de fuite ou d'établissement à Colombo dépendait de l'existence d'un réseau social.<sup>5</sup>

---

<sup>1</sup> Associated Press, Tamils still suffer 2 years after Sri Lanka war, 10 août 2011.

<sup>2</sup> International Crisis Group (ICG), Reconciliation in Sri Lanka, Harder than Ever, 18 juillet 2011, Executive Summary.

<sup>3</sup> Loc. cit.

<sup>4</sup> UK Home Office, Report of Information Gathering Visit to Colombo: 23–29 August 2009, août 2009, [www.unhcr.org/refworld/country,,MISSION,LKA,,4ae066de2,0.html](http://www.unhcr.org/refworld/country,,MISSION,LKA,,4ae066de2,0.html).

<sup>5</sup> TAF, E-2775/2007 du 14 février 2008.

Après la guerre, l'amélioration de la situation au Sri Lanka s'est répercutée sur la pratique de l'asile de plusieurs Etats, dont la Suisse qui a apporté des changements dans l'évaluation des demandes d'asile en provenance de ce pays.<sup>6</sup>

Un jugement de la Cour européenne des droits de l'homme, *E.G. v. The United Kingdom*, du 31 mai 2011 (plainte no 41178/08), énumère les facteurs de risque à examiner en lien avec le renvoi, en plus de l'appartenance à l'ethnie tamoule. Il mentionne notamment le dépôt d'une demande d'asile à l'étranger, le retour, l'absence de pièce d'identité, l'appartenance antérieure aux LTTE, le caractère actif de cette implication, une arrestation antérieure pour cause d'appartenance aux LTTE, des cicatrices visibles.<sup>7</sup>

Les recommandations de voyage de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis, de l'Australie et du Canada signalent généralement des risques pour la sécurité de ceux qui se rendent sur l'île, sans exclure aucune région, ni aucun district de ces mises en garde.<sup>8</sup>

Le papier thématique repose sur des sources publiquement accessibles et sur des informations fournies par des contacts au Sri Lanka et à l'extérieur du pays lors d'entretiens, d'échanges téléphoniques et de courriels.<sup>9</sup> Les tentatives ciblées du gouvernement sri-lankais pour empêcher d'enquêter sur des violations des droits de l'homme rendent plus difficile l'établissement d'un rapport critique et la vérification des données recueillies. Le fait qu'aucun des contacts ne voulait être cité nommément pour éviter d'être personnellement menacé ou pour protéger des proches illustre le climat de peur et de répression qui règne au Sri Lanka. Aujourd'hui, ceux qui ne sont pas pour le gouvernement de Rajapaksa risquent de passer pour des ennemis de l'Etat (mentalité du «pour ou contre nous»)<sup>10</sup>.

## 2 Situation des Tamouls au Nord et à l'Est

Par le passé, c'est surtout à cause du conflit militaire que des Tamouls du Nord ou de l'Est se sont rabattus à Colombo. Les gens quittaient leur région d'origine pour échapper aux dangers inhérents au conflit et en prenaient souvent aussi prétexte

<sup>6</sup> Selon un communiqué de presse de l'Office fédéral des migrations (ODM), l'amélioration de la situation au Sri Lanka amène les autorités à modifier la pratique des renvois pour les requérants d'asile sri-lankais déboutés. Les gens dont la demande a été rejetée doivent en général quitter la Suisse. Pour les titulaires d'une admission provisoire, la possibilité d'un renvoi est réexaminée. Ce changement n'a en revanche pas d'incidence pour les réfugiés reconnus du Sri Lanka. Source: [www.ejpd.admin.ch/content/bfm/fr/home/dokumentation/medienmitteilungen/2011/2011-01-26.html](http://www.ejpd.admin.ch/content/bfm/fr/home/dokumentation/medienmitteilungen/2011/2011-01-26.html).

<sup>7</sup> European Court of Human Rights, Case *E.G. v. The United Kingdom*, 31 mai 2011, [www.bailii.org/eu/cases/ECHR/2011/846.html](http://www.bailii.org/eu/cases/ECHR/2011/846.html). Dans le cas présent, le tribunal est parti du principe qu'un retour du requérant d'asile dans son pays d'origine n'éveillerait pas l'intérêt des autorités. Lors d'un vote, deux des cinq juges de la chambre ont exprimé un avis divergent quand au risque encouru en cas de retour.

<sup>8</sup> [www.fco.gov.uk/en/travel-and-living-abroad/travel-advice-by-country/asia-oceania/sri-lanka](http://www.fco.gov.uk/en/travel-and-living-abroad/travel-advice-by-country/asia-oceania/sri-lanka);  
[www.smartraveller.gov.au/zw-cgi/view/Advice/Sri\\_Lanka](http://www.smartraveller.gov.au/zw-cgi/view/Advice/Sri_Lanka);  
[www.travel.state.gov/travel/cis\\_pa\\_tw/cis/cis\\_1025.html#safety](http://www.travel.state.gov/travel/cis_pa_tw/cis/cis_1025.html#safety).

<sup>9</sup> Des contacts établis au Sri Lanka ont été interrogés, ainsi que des personnes vivant à l'étranger, aussi bien du côté des Tamouls que des Cingalais (des journalistes, des analystes des pays d'origine, des défenseurs des droits de l'homme et des diplomates étrangers).

<sup>10</sup> D'autres organisations sont aussi confrontées au problème de la protection des sources. cf. International Crisis Group (ICG), *Reconciliation in Sri Lanka: Harder than Ever*, 18 juillet 2011, p. 2.

pour quitter le Sri Lanka. Aujourd'hui, c'est la situation toujours précaire de l'après-guerre et la forte militarisation de la région qui les incite à séjourner provisoirement ou durablement à la capitale. Le Nord et l'Est de l'île sont toujours le théâtre d'arrestations, d'enlèvements, de meurtres et de disparitions.

## 2.1 Militarisation du Nord et de l'Est

On observe depuis 2009 une militarisation de toute la région placée sous le contrôle direct du Ministère de la Défense. De nouveaux postes et camps militaires ont été installés et déminés dans des zones résidentielles, agricoles et dans la jungle. La région comporte toujours plusieurs zones de haute sécurité (HSZ, *High Security Zones*), ce qui empêche le retour des anciens habitants.<sup>11</sup> Une grande base marine englobant les villages de Silvathurai et Mullikulam a été créée dans le district de Mannar. Certaines contrées du district de Mullaitivu, très lourdement touchées par les combats, ne pourront probablement plus être utilisées pour la réimplantation et le retour.<sup>12</sup> Contrairement à ce que prétend le gouvernement, les zones de haute sécurité n'ont pas été supprimées et on ne constate aucune réduction notable de la présence militaire. Celle-ci a plutôt augmenté. Les militaires sont stationnés durablement, souvent sans procédures formelles pour les propriétaires fonciers.<sup>13</sup> Les maisons des personnes déplacées sont occupées par l'armée, même en dehors de ces zones.<sup>14</sup> Le gouvernement qualifie la région d'unique zone de paix, ce qui signifie simplement qu'elle est entièrement occupée par des camps et installations militaires.

L'armée fait tout pour s'implanter sur la durée. Elle a repris l'administration civile.<sup>15</sup> Pas moins de 40'000 hommes sont stationnés sur la péninsule de Jaffna, ce qui correspond à une proportion de 1:11 par rapport à la population civile. Dans le Vanni, le rapport est de 1:4. Sur toutes les routes d'une certaine importance, on trouve des postes de contrôle militaires ou des soldats.<sup>16</sup> Suite à une visite dans le Vanni, un membre du *Centre For Peace & Reconciliation* a relevé en juin 2010 que la présence des militaires est plus visible que celle des habitants.<sup>17</sup>

Les activités économiques en pleine expansion de l'armée au détriment des commerçants tamouls, le soutien économique de l'armée aux négociants et aux pêcheurs cingalais qui migrent dans le Nord et les rumeurs selon lesquelles les familles des soldats vont suivre le mouvement attisent la crainte de la population ta-

---

<sup>11</sup> Minority Rights Group International, *No war no peace: the denial of minority rights and justice in Sri Lanka*, 2011, p. 3.

<sup>12</sup> OSAR, *Sri Lanka: situation actuelle*, 1<sup>er</sup> décembre 2010, p. 18 ss., avec d'autres précisions.

<sup>13</sup> International Crisis Group (ICG), *Reconciliation in Sri Lanka: Harder than Ever*, 18 juillet 2011, p. 15.

<sup>14</sup> Associated Press, *Tamils still suffer 2 years after Sri Lanka war*, 10 août 2011.

<sup>15</sup> Des postes centraux à l'administration ont ainsi été confiés à d'anciens militaires, par ex. les postes de gouverneur au Nord et à l'Est; dans le district de Trincomalee, les postes de *government agents* en tant que plus hautes positions au niveau du district ont été remis à du personnel militaire. L'administration civile locale ne joue pratiquement plus aucun rôle. Source: Minority Rights Group International, *No war no peace: the denial of minority rights and justice in Sri Lanka*, 2011, p. 12.

<sup>16</sup> Loc. cit.

<sup>17</sup> Centre For Peace & Reconciliation, *Jaffna and Vanni Reports Compilation*, 23 septembre 2010.

moûle d'assister à un basculement de la majorité de la population de la région au profit des Cingalais.<sup>18</sup>

Au Nord et à l'Est, les activités politiques démocratiques ont été réprimées par des groupes et partis tamouls proches du gouvernement, corrompus et agissant de façon brutale (voir point 6 ci-dessous).<sup>19</sup> Le régime violent des LTTE a été remplacé par un système de militarisation basé sur le contrôle et la peur.

Suite à la guerre, beaucoup de ménages sont tenus par des femmes rendues extrêmement vulnérables par la domination militaire de la région. Des dizaines de milliers de veuves et de femmes seules trouvent la situation plus menaçante qu'à l'époque de la domination des LTTE.<sup>20</sup> Elles doivent négocier avec des soldats cingalais pour résoudre les problèmes quotidiens. On rapporte une augmentation des abus sexuels, de la prostitution, des maladies sexuellement transmissibles, ainsi que de la violence domestique.<sup>21</sup>

Même si la militarisation est moins perçante à l'Est, son effet est tout aussi dévastateur pour les femmes, comme l'a montré une étude sur les veuves de guerre à Trincomalee faisant état d'intimidations et d'avances sexuelles lors d'auditions forcées dans les camps militaires.<sup>22</sup>

## 2.2 Retour des personnes déplacées

Plus de deux ans après la guerre, la reconstruction se heurte à d'énormes problèmes dans les anciens foyers de crise et son avenir est incertain.<sup>23</sup> Beaucoup de gens retournent dans des logements provisoires et dépendent entièrement des prestations d'aide. Nombre de personnes de retour ont déjà fui ou déménagé à maintes reprises.

Dans les régions touchées par la guerre civile, le processus de retour pâtit de la destruction des maisons et de l'infrastructure publique, de la contamination du terrain, des voies navigables et des puits, ainsi que des mines et explosifs qui truffent encore les sols de vastes régions. Comme les zones agricoles ne sont pas encore déminées, la grande majorité des personnes de retour ne peut pas travailler dans la production vivrière et reste ainsi dépendante d'une aide alimentaire.<sup>24</sup>

Même si plus de deux tiers des 300'000 personnes déplacées détenues dans des camps ont été renvoyées à la maison, il serait faux de parler d'un retour réussi. Souvent, ces gens ne se retrouvent pas à leur lieu d'origine, mais dans une situation

---

<sup>18</sup> International Crisis Group (ICG), *Reconciliation in Sri Lanka: Harder than Ever*, 18 juillet 2011, p. 15; Minority Rights Group International, *No war no peace: the denial of minority rights and justice in Sri Lanka*, 2011, p. 3 et p. 13.

<sup>19</sup> International Crisis Group (ICG), *Reconciliation in Sri Lanka, Harder than Ever*, 18 juillet 2011, Executive Summary. Au Nord, c'est surtout l'Eelam People's Democratic Party (EPDP), à l'Est les People's National Liberation Tigers (TMVP).

<sup>20</sup> International Crisis Group (ICG), *Reconciliation in Sri Lanka, Harder than Ever*, 18 juillet 2011, p. 16.

<sup>21</sup> Loc. cit.

<sup>22</sup> Loc. cit.

<sup>23</sup> IRIN, *Sri Lanka: Returnees struggle in post-war zone*, 5 juillet 2011, [www.irinnews.org/report.aspx?ReportId=93148](http://www.irinnews.org/report.aspx?ReportId=93148).

<sup>24</sup> OSAR, *Sri Lanka: situation actuelle*, 1<sup>er</sup> décembre 2010, p. 18 ss., avec d'autres précisions.

ultérieure de déplacement interne où leurs besoins les plus élémentaires ne sont pas remplis: 180'000 d'entre eux vivent toujours dans des camps ou des logements provisoires avec d'autres personnes déplacées.<sup>25</sup> Dans le domaine de la reconstruction, le gouvernement se concentre sur les grands projets (réseau routier, trafic ferroviaire, centrales électriques, ports) et néglige les besoins des personnes déplacées.

La population tamoule craint que le processus de réimplantation ne modifie la composition ethnique. Certains marchés et bases militaires abritent des gens du dehors dont la plupart ne parlent pas le tamoul. Des Cingalais semblent en même temps s'établir dans les régions tamoules avec l'aide des militaires.<sup>26</sup>

Après des décennies de conflits ethniques, la population tamoule est de toute façon sous-représentée dans les institutions publiques. Les forces de sécurité appartiennent principalement à la majorité cingalaise et ne parlent pas le tamoul. Un premier pas a néanmoins été accompli, puisque l'an dernier, 600 Tamouls ont été recrutés pour les forces de sécurité au Nord du Sri Lanka.<sup>27</sup>

### 3 Arrivée à Colombo

Dans la capitale, les nouveaux arrivants tamouls venus du Nord et de l'Est de l'île sont considérés comme des étrangers et observés avec méfiance. Même si les Tamouls représentent une part importante de la population de Colombo et des environs, cela ne signifie pas que la capitale et sa banlieue constituent pour eux une région géographique définie et sûre, **tant que cela ne correspond pas à la volonté du gouvernement.**<sup>28</sup>

Bien qu'ancrées dans la loi, la liberté d'établissement et la liberté de mouvement sont restreintes pour les Tamouls (voir point 5 ci-dessous).

### 4 Tamouls de l'étranger

La population est particulièrement remontée contre les Tamouls vivant à l'étranger.<sup>29</sup> Le gouvernement lance sans cesse des campagnes contre les personnes ayant quitté le pays et ayant demandé l'asile à l'étranger. Il les qualifie de traîtres et les accuse de jeter le discrédit sur le pays. Le principal reproche adressé aux Tamouls de l'étranger (expatriés) est d'avoir financé et soutenu les LTTE et de continuer à le faire. Cette propagande génère un scepticisme général, voire une haine à l'égard

---

<sup>25</sup> International Crisis Group (ICG), Reconciliation in Sri Lanka: Harder than Ever, 18 juillet 2011, Executive Summary and Recommendations.

<sup>26</sup> AP, Tamils still suffer 2 years after Sri Lanka war, 10 août 2011.

<sup>27</sup> BBC News, Tamil Police «excluded» from Sri Lanka parade, 30 mai 2011, [www.bbc.co.uk/news/world-south-asia-13593209](http://www.bbc.co.uk/news/world-south-asia-13593209).

<sup>28</sup> Country-of-Origin-Researcher sri-lankais, courriel du 5 mai 2011.

<sup>29</sup> Courriel du 21 août 2011 d'une militante sri-lankaise pour les droits de la femme; Sri Lankan Advocacy Group, lettre du Sri Lanka, 24 août 2011, [www.srilankabrief.org/2011/08/sri-lanka-asylum-seekers-new-challenges.html#more](http://www.srilankabrief.org/2011/08/sri-lanka-asylum-seekers-new-challenges.html#more).



des membres de la diaspora considérés comme proches du LTTE et résolus à infiltrer le pays. On les accuse en outre d'avoir contribué à présenter le Sri Lanka sous un jour négatif à la communauté internationale, notamment parce que des organisations tamoules de l'étranger réclament une enquête internationale sur les crimes de guerre.<sup>30</sup> C'est pourquoi nombre d'entre eux préfèrent rencontrer leurs familles au Sud de l'Inde, le seul aéroport international du Sri Lanka étant trop facile à contrôler. C'est là que la plupart des expatriés *ou* personnes de retour se font arrêter.<sup>31</sup> Il ne faut pas croire que la propagande étatique établit une distinction entre les gens qui vivent durablement à l'étranger et ceux qui en reviennent au terme d'une procédure d'asile. Les Tamouls de la diaspora bénéficient au moins de la protection de l'Etat où ils vivent. Ce n'est pas le cas des requérants d'asile déboutés.<sup>32</sup>

Les aspects suivants montrent à quel point les Tamouls de l'étranger en particulier (et avec eux les personnes de retour) sont surveillés de près :

- Les réglementations d'exception (*Emergency Regulations ER*) ont été prolongées mois après mois pendant plus de deux ans après la fin de la guerre, même si elles ont entre-temps été assouplies, puis levées à la fin août 2011. La menace que représentaient les LTTE a chaque fois servi de prétexte à cette décision de routine.
- Au Sri Lanka, la critique internationale et la revendication d'une enquête sur les crimes de guerre du gouvernement sont principalement attribuées aux activités de la diaspora tamoule en Europe et aux sympathisants des LTTE dans le monde.<sup>33</sup> Dans les débats parlementaires qui ont lieu chaque mois au sujet de la prolongation des réglementations d'exception, le Premier ministre sri-lankais D.M. Jayaratne a dénoncé à plusieurs reprises les organisations tamoules qui tentent de déstabiliser le gouvernement à partir de l'étranger. Ces aspects et les attaques soi-disant imminentes des rebelles ont servi de justification standard pour la prolongation régulière des réglementations d'exception.<sup>34</sup>
- Chacun sait que le gouvernement sri-lankais surveille les activités des Tamouls expatriés.<sup>35</sup> Des manifestations de Tamouls à l'étranger sont filmées et photographiées, comme ce fut le cas des protestations d'avril et mai 2009 devant le Parlement britannique et de celle du 4 avril 2011 devant l'ambassade sri-lankaise à Londres. Lors d'un interrogatoire effectué à l'aéroport de Colombo à leur arrivée au Sri Lanka, des Tamouls ont parfois été accusés d'avoir pris part à des manifestations et ont été confrontés à des photos ou vidéos.<sup>36</sup> Ce genre d'activités peut représenter un risque supplémentaire pour les personnes de retour.

---

<sup>30</sup> Country-of-Origin-Researcher sri-lankais, courriel du 5 mai 2011.

<sup>31</sup> Courriel du 21 août 2011 d'une militante sri-lankaise pour les droits de la femme.

<sup>32</sup> Country-of-Origin-Researcher sri-lankais, courriel du 5 mai 2011.

<sup>33</sup> Exemple du 8 février 2011 de ce genre de déclarations du Premier ministre. Source: [www.thesundayleader.lk/2011/02/08/pm-ltte-sympathizers-trying-to-make-war-crimes-charges-again/](http://www.thesundayleader.lk/2011/02/08/pm-ltte-sympathizers-trying-to-make-war-crimes-charges-again/).

<sup>34</sup> Country-of-Origin-Researcher sri-lankais, courriel du 5 mai 2011.

<sup>35</sup> Courriel du 6 juin 2011 d'un membre du service diplomatique.

<sup>36</sup> Country-of-Origin-Researcher sri-lankais, courriel du 5 mai 2011.

- Sous couvert de démocratie, le gouvernement exige une loyauté absolue. Dans ces conditions, les revendications légitimes des minorités sont considérées comme déloyales, surtout quand elles émanent des Tamouls. Avec l'aide de partis alliés, le gouvernement a organisé des manifestations devant des ambassades occidentales et des bureaux de l'ONU. Le 1<sup>er</sup> mai 2011, des Tamouls ont été amenés à participer à une manifestation contre le rapport d'experts de l'ONU sur les abus pratiqués durant le dernier stade de la guerre, afin de lui prêter un semblant de légitimité.<sup>37</sup>
- Depuis que la guerre a pris fin en mai 2009, des Tamouls de retour (mais aussi des Cingalais) ont été interrogés et parfois arrêtés à l'aéroport de Colombo (voir point 5.4).
- Le fait que l'armée a resserré son étreinte aussi à Colombo a des répercussions directes sur les Tamouls établis ou de retour. Plusieurs autorités ont récemment été subordonnées au Ministère de la Défense. Peu après les élections générales du 8 avril 2011, le Président Mahinda Rajapaksa a placé les autorités chargées du développement urbain (*Urban Development Authority, UDA*) sous le contrôle du Ministère de la Défense dont il a attribué la présidence à son frère, le secrétaire d'Etat de la Défense Gotabaya Rajapaksa. Dans certains quartiers, les autorités ont détruit certains logements après avoir décrété la résiliation de bail et l'expulsion des habitants. Le Ministère de la Défense a aussi repris les autorités chargées de la protection de la côte, de la conquête des terrains sur la mer, du développement et de la construction, des voies navigables et de l'enregistrement des organisations non gouvernementales. Des postes importants du gouvernement central, des gouvernements locaux et des services à l'étranger ont été occupés par des officiers de l'armée à la retraite ou encore en fonction.<sup>38</sup>
- Le gouvernement investit de grosses sommes dans des technologies de surveillance et les services secrets ont renforcé leur contrôle. Ces mesures semblent s'inscrire dans une stratégie globale.<sup>39</sup>
- En février 2011, le gouvernement a abrogé la réglementation autorisant la double nationalité et annoncé que les cas des gens ayant déjà la double nationalité seraient examinés.<sup>40</sup> Comme elle ne peut pas être appliquée avec effet rétroactif, cette mesure ne portera pas préjudice aux représentants du gouvernement qui sont déjà double-nationaux ou en possession d'une Greencard américaine. Mais elle peut priver des milliers, voire des dizaines de milliers de Tamouls de l'étranger de la nationalité sri-lankaise et passe généralement pour une nouvelle attaque dirigée contre ce groupe. En outre, on ne peut pas exclure qu'une frange de l'élite sri-lankaise veuille se soustraire à la jurisprudence de la Cour pénale internationale (le Sri Lanka n'a pas reconnu la CPI) par la perte d'une nationalité étrangère.<sup>41</sup>

---

<sup>37</sup> Loc. cit.

<sup>38</sup> Loc. cit.

<sup>39</sup> Loc. cit.

<sup>40</sup> Consular Services, 3 février 2011, <http://slcgsyd.com/favorite5.htm>.

<sup>41</sup> Country-of-Origin-Researcher sri-lankais, courriel du 5 mai 2011.

Ces dernières années, l'Etat sri-lankais n'a intenté aucune action contre les membres de l'appareil étatique coupables de violations des droits de l'homme; dans une atmosphère d'impunité, il a plutôt protégé les coupables.<sup>42</sup> Les journalistes qui révèlent cette façon de procéder sont attaqués, emprisonnés ou exécutés. L'impunité éclatante des attaques, abus et crimes commis ou encouragés par l'appareil étatique implique une vie dans l'insécurité permanente pour les Tamouls comme pour les opposants, les journalistes et les défenseurs des droits de l'homme. L'absence de protection des témoins n'incite pas à faire confiance aux institutions étatiques.<sup>43</sup> Indépendamment de cela, la plupart des Tamouls ne maîtrisent pas le cingalais, ce qui les empêche de se plaindre efficacement.<sup>44</sup>

## 5 Recherche de personnes ayant des liens avec les LTTE

La population tamoule doit endurer diverses mesures telles que l'obligation de s'enregistrer, discriminatoire pour la population tamoule, la surveillance par les services secrets, le contrôle aux aéroports et tout l'arsenal mis à disposition par le droit d'urgence, sous prétexte que les LTTE, les organisations qui leur ont succédé ou leurs sympathisants risquent de poursuivre leurs activités terroristes. Les gens originaires de régions longtemps placées sous le contrôle des LTTE sont suspectés par principe d'appartenance ou de soutien au mouvement des LTTE. Les partis et groupements tamouls alliés au gouvernement jouent un rôle déterminant dans ce processus.

### 5.1 Droit d'urgence

Le démantèlement des principes inhérents à un Etat de droit a commencé voici des décennies, lorsque la Constitution de 1978 a paralysé les institutions publiques. Les instances publiques ont commencé à se concentrer sur des méthodes extrajudiciaires, afin de tenir sous contrôle les crimes et les formes de désordres civils. Comme les forces de l'ordre appliquent des mesures extrajudiciaires et que les moyens juridiques ne fonctionnent pas, il est pratiquement impossible de s'opposer à la torture et aux assassinats commis par la police, aux enlèvements et aux disparitions, ainsi qu'à la corruption.<sup>45</sup> Le rapport de la *Lessons Learnt and Reconciliation Commission* (LLRC) a montré que le gouvernement ne recherche jamais les responsables des violations des droits de l'homme dans son propre domaine de compétences. En effet, ce rapport ne comporte aucune enquête crédible sur les crimes de guerre commis par les deux parties adverses et ne constitue qu'une preuve de plus

---

<sup>42</sup> International Crisis Group (ICG), *Reconciliation in Sri Lanka: Harder than Ever*, 18 juillet 2011, p. 36; Asian Human Rights Commission, Sri Lanka, *Impunity, Criminal Justice and Human Rights*, 1<sup>er</sup> mars 2010.

<sup>43</sup> Asian Human Rights Commission, Sri Lanka, *Impunity, Criminal Justice and Human Rights*, 1<sup>er</sup> mars 2010.

<sup>44</sup> Sri Lankan Advocacy Group, lettre du Sri Lanka, 24 août 2011.

<sup>45</sup> Asian Human Rights Commission, Sri Lanka, *Impunity, Criminal Justice and Human Rights*, 1<sup>er</sup> mars 2010.

de l'impunité qui règne au Sri Lanka pour les crimes commis par les services publics.<sup>46</sup>

Fin août 2011, le président Rajapaksa a ordonné la levée des réglementations d'exception. Alors que l'Inde et les Etats occidentaux ont salué cette mesure, les partis d'opposition et les organisations de défense des droits de l'homme ont émis des doutes quant à son effet, car la Loi sur la prévention du terrorisme (PTA) reste en vigueur.<sup>47</sup> Or, elle permet et facilite la torture et d'autres abus.

Des sources critiques signalent qu'une nouvelle législation (*Emergency Consequential Provisions Bill*) réglant le traitement des suspects arrêtés sur la base de la réglementation d'exception est en préparation.<sup>48</sup> Jusqu'à présent, peu d'indices donnent à penser que le Président Rajapaksa va effectivement se passer du droit d'urgence et il est à craindre que ni le gouvernement, ni les forces de sécurité et l'administration n'aient la moindre idée de ce qu'est la politique en dehors du droit d'exception, le droit d'urgence ayant été la norme pendant des décennies. Le président ne précise pas davantage quel sort sera réservé aux membres des LTTE arrêtés, comment ils vont être réhabilités, ce qu'il va advenir des zones de haute sécurité, ni quelles seront à l'avenir les bases juridiques de la sécurité nationale. Sans la suppression des graves défauts inhérents au cadre légal et constitutionnel d'une politique de lutte contre le terrorisme et d'une présidence exécutive peu soucieuse de la division des pouvoirs, l'abrogation des réglementations d'exception ne va pas changer grand chose au climat politique général du point de vue du respect des droits fondamentaux et des droits de l'homme.<sup>49</sup> L'International Crisis Group précise que le gouvernement ne revient nullement au droit coutumier et qu'il a même étendu quelques dispositions controversées des réglementations d'exception, en introduisant dans la PTA des dispositions parallèles incluant le maintien des zones de haute sécurité et l'arrestation (sans accusation, ni accès à une représentation légale) de milliers de membres des LTTE, c'est-à-dire pratiquement tous ceux qui étaient déjà incarcérés en vertu des réglementations d'exception. Les nouvelles dispositions de la PTA comportent une clause qui donne au Secrétaire d'Etat à la Défense ou au Président pleins pouvoirs pour édicter des lois en cas de besoin.<sup>50</sup>

La Loi sur la prévention du terrorisme (PTA) est toujours en vigueur. Elle permet d'emprisonner durablement toute personne soupçonnée de terrorisme, de lien avec les LTTE ou de soutien à cette organisation ou de lui confisquer ses biens. Cette loi a un effet dissuasif sur tous ceux qui défendent les droits des Tamouls.<sup>51</sup> Les arrestations arbitraires, les disparitions et la détention incommunicado sont toujours pos-

---

<sup>46</sup> Amnesty International, *When will they get justice? Failure of Sri Lanka's Lesson Learnt and Reconciliation Commission*, 7 septembre 2011; Human Rights Watch, *Sri Lanka: Official Report White-washes Military Abuses*, 1<sup>er</sup> août 2011.

<sup>47</sup> Plus d'informations sur le droit d'exception sri-lankais avec d'autres précisions: OSAR, *Sri Lanka: situation actuelle*, 1<sup>er</sup> décembre 2010, p. 9 ss.

<sup>48</sup> Sri Lankan Advocacy Group, *lettre du Sri Lanka*, 26 août 2011, [www.srilankabrief.org/2011/08/emergency-consequential-provisions-bill.htm](http://www.srilankabrief.org/2011/08/emergency-consequential-provisions-bill.htm).

<sup>49</sup> Centre for Policy Alternatives, 28 août 2011, <http://cpalanka.org/cpa-statement-on-the-termination-of-the-state-of-emergency/>.

<sup>50</sup> International Crisis Group (ICG), *Post-War Progress Report*, 12 septembre 2011.

<sup>51</sup> Plus d'informations sur le droit d'exception sri-lankais avec d'autres précisions: OSAR, *Sri Lanka: situation actuelle*, 1<sup>er</sup> décembre 2010, p. 9 ss.

sibles. La communauté tamoule est la première concernée, ainsi que toutes les personnes qui ont une attitude critique à l'égard du gouvernement.<sup>52</sup>

## 5.2 Contrôle, postes de contrôle, razzias

L'identification des personnes proches des LTTE ne manque pas seulement de transparence, mais repose souvent sur les indications de groupements tamouls proches du gouvernement et de leur aile paramilitaire. Les critères d'arrestation et de libération sont souvent obscurs.

Fin octobre 2010, le gouvernement a annoncé qu'il comptait supprimer dans la capitale une dizaine de **postes de contrôle militaires** permanents hérités du conflit ethnique. La mesure a été justifiée par l'amélioration de la situation du point de vue de la sécurité. Il s'agissait de remplacer les barrages routiers permanents par d'autres méthodes de surveillance (appelées *snap roadblocks*, c'est-à-dire formes plus mobiles de barrages routiers).<sup>53</sup> Le souci de l'armée à propos de l'influence que les LTTE pourraient continuer à exercer sert de justification à ces mesures et aux postes de contrôle restants.<sup>54</sup>

Il y a toujours des postes de contrôle à Colombo et sur la route menant à l'aéroport, ainsi qu'à quelques points stratégiques et sur les routes d'accès à Colombo.<sup>55</sup> Ils sont renforcés lors d'événements importants, par exemple en cas de réception d'hôtes de haut rang ou de passage en ville du président. Il n'y a pratiquement plus d'attentat à la bombe.<sup>56</sup>

**Des razzias** sont toujours effectuées dans des quartiers abritant de nombreux Tamouls, aussi bien dans les centres urbains que dans les plantations. Elles ont pour but de contrôler les cartes d'identité et les enregistrements par la police. A Colombo, les personnes non enregistrées s'exposent à des arrestations, interrogatoires, intimidations et sanctions pouvant aller jusqu'à la détention et la torture.<sup>57</sup> Des rapports gouvernementaux signalent que ces razzias ont permis de mettre la main sur des armes et des munitions dans des cachettes présentées comme des entrepôts présumés des LTTE.<sup>58</sup>

L'appareil de sécurité<sup>59</sup> est toujours actif à Colombo, mais il est moins visible. Certains groupes, au nombre desquels figurent surtout les Tamouls érudits du Nord et de l'Est, ainsi que les défenseurs des droits de l'homme en général, sont la cible d'une intensification des activités des services secrets.<sup>60</sup> Selon plusieurs sources, le

<sup>52</sup> Sri Lankan Advocacy Group, lettre du Sri Lanka, 26 août 2011.

<sup>53</sup> The Straits Times, 27 octobre 2010, [www.straitstimes.com/BreakingNews/Asia/Story/STIStory\\_595900.html](http://www.straitstimes.com/BreakingNews/Asia/Story/STIStory_595900.html).

<sup>54</sup> Immigration and Refugee Board of Canada, Responses to Information Requests, 22 février 2011, en référence à une interview publiée dans le magazine New Yorker.

<sup>55</sup> Courriel du 21 août 2011 d'une militante sri-lankaise pour les droits de la femme.

<sup>56</sup> Courriel du 6 juin 2011 d'un membre du service diplomatique.

<sup>57</sup> Sri Lankan Advocacy Group, lettre du Sri Lanka, 17 août 2011, [www.srilankabrief.org/2011/08/sri-lanka-asylum-seekers-new-challenges.html#more](http://www.srilankabrief.org/2011/08/sri-lanka-asylum-seekers-new-challenges.html#more).

<sup>58</sup> Loc. cit., courriel du 21 août 2011 d'une militante sri-lankaise pour les droits de la femme.

<sup>59</sup> OSAR, Sri Lanka: situation actuelle, 1<sup>er</sup> décembre 2010, p. 6.

<sup>60</sup> Human Rights and Security Issues concerning Tamils in Sri Lanka, Report from Danish Immigration Service's fact finding mission to Colombo, Sri Lanka, 19 June to 3 July 2010, octobre 2010,



risque d'être arrêtés est nettement plus important pour les civils tamouls que pour la population cingalaise.<sup>61</sup>

### 5.3 Enregistrement des Tamouls

L'histoire montre que les **directives en matière d'enregistrement** sont étroitement liées à la législation d'urgence et au contrôle de la population tamoule. L'enregistrement habituel du domicile en vertu de l'ordonnance de police est la norme pour les citoyens sri-lankais. Chaque ressortissant sri-lankais doit ensuite s'annoncer auprès des autorités du village ou de la ville (*Grama Sevaka Division*) où il vit. Une carte d'identité nationale peut être demandée à cette occasion. Cela n'implique pas forcément un enregistrement par les forces de sécurité.

Un **enregistrement par la police** a été introduit durant les années de guerre et en particulier lors de la promulgation des réglementations d'exception (la *réglementation 23* du 13 août 2005 demandait aux ménages d'enregistrer tous les habitants). A Colombo et dans d'autres grandes villes, chaque propriétaire de maison a reçu l'ordre d'annoncer à la police locale tous les séjours des habitants, même ceux de durée limitée (visites, employés). Mais dans les faits, ces renseignements n'ont été demandés qu'aux propriétaires tamouls. Ni la disposition, ni le formulaire de police ne se rapportent explicitement à l'appartenance ethnique des gens.<sup>62</sup> Le formulaire réclame une déclaration relative à l'intention du séjour, aux relations du propriétaire et à la durée prévue du séjour, ce qui va bien au-delà d'un simple enregistrement. Il a toujours été clair pour tout le monde que ces mesures policières visent les Tamouls, en particulier ceux du Nord et de l'Est de l'île et davantage encore ceux qui sont nés ou qui ont habité dans les régions contrôlées par les LTTE. Cela apparaît dans le fait que la mise en demeure de se faire enregistrer n'a été publiée que dans les quartiers à majorité tamoule, en particulier dans la banlieue de Wellawatte. Aux postes de contrôle, c'est surtout aux Tamouls que l'on demandait de prouver leur enregistrement par la police, même quand cette vérification n'était pas le but premier des contrôles.<sup>63</sup>

La question de l'enregistrement a toujours été un moyen de demander aux Tamouls contrôlés une explication quant à leur lieu de domicile et au but de leur séjour (*valid reason*), surtout aux postes de contrôle ou lors des razzias. Les personnes non enregistrées sont emmenées aux postes de police pour un interrogatoire plus approfondi. Il n'est pas difficile d'identifier leur appartenance ethnique: dans les documents d'identité, les noms des Tamouls sont écrits en cingalais et en tamoul, alors que les noms et coordonnées des Cingalais ne figurent qu'en cingalais. L'appartenance ethnique est de toute façon reconnaissable d'après le nom de famille.<sup>64</sup>

L'avancée de l'armée sri-lankaise dans les années 2008 et 2009 s'est accompagnée d'un exode de la population civile tamoule de Jaffna, Vavuniya, Kilinochchi, Mullaiti-

---

p. 29, [www.nyidanmark.dk/NR/rdonlyres/899724D8-BEEB-4D9E-B3B2-F2B28A505CCD/0/FactfindingreportSriLanka2010FINALNY.pdf](http://www.nyidanmark.dk/NR/rdonlyres/899724D8-BEEB-4D9E-B3B2-F2B28A505CCD/0/FactfindingreportSriLanka2010FINALNY.pdf).

<sup>61</sup> Loc. cit.; Sri Lankan Advocacy Group, lettre du Sri Lanka, 17 août 2011.

<sup>62</sup> Country-of-Origin-Researcher sri-lankais, courriel du 4 avril 2011.

<sup>63</sup> Loc. cit.; Sri Lankan Advocacy Group, lettre du Sri Lanka, 24 août 2011.

<sup>64</sup> Sri Lankan Advocacy Group, lettre du Sri Lanka, 24 août 2011.

vu et Mannar. Beaucoup de gens ont fui dans la *province Ouest*. La police a annoncé que tous les civils du Nord provisoirement établis dans la *Province Ouest* devaient se faire enregistrer le 21 septembre 2008 au poste de police le plus proche et produire en plus de la carte d'identité nationale, du passeport, du certificat de naissance et une lettre du *Gramma Sevaka* (président du village), des documents attestant leur séjour dans la province au cours des cinq dernières années. Selon les dires du *Senior Superintendent of Police*, Ranjith Gunasekara, 10'829 familles du district nord ont à ce jour été enregistrées auprès de la police de Colombo.<sup>65</sup>

Le 23 décembre 2009, c'est-à-dire après la fin du conflit armé, le porte-parole de police Nimal Madiwake a annoncé que l'obligation de s'enregistrer serait assouplie avec effet immédiat. Les Tamouls de l'étranger, ainsi que ceux du Nord et de l'Est du Sri Lanka, en seraient dispensés en cas de séjours à Colombo de très courte durée (jusqu'à un mois). Ceux **dont la durée de séjour dépasse un mois** devraient se faire enregistrer comme précédemment.<sup>66</sup>

En mai 2010, le Ministre des Affaires étrangères G.L. Peiris a annoncé que les réglementations d'exception seraient assouplies et les problèmes en suspens réglés selon l'ordonnance de police (*police ordinance*), le droit pénal et la Loi sur la prévention du terrorisme (PTA).

Le 14 juillet 2010, la police a recommencé à enregistrer les Tamouls séjournant à Colombo, tout en prétendant s'appuyer uniquement sur l'ordonnance de police et non sur les réglementations d'exception. Les enregistrements ont eu lieu dans les quartiers à forte majorité tamoule de Wellawatte, Kotahena et Kirillapona. Les autres groupes ethniques n'ont pas été sommés de se faire enregistrer.<sup>67</sup>

Le 17 juillet 2010, le *National Peace Council* (NPC) a sommé le gouvernement de s'assurer qu'il n'y ait pas de mesures visant les Tamouls ou d'autres groupes. Des propriétaires de magasins tamouls à Kotahena se sont plaints d'avoir reçu la visite de la police qui leur a demandé de se faire enregistrer, alors que les magasins tenus par des Cingalais n'ont pas été visités.<sup>68</sup>

En 2011, il semble que le général Mahinda Hathurusinghe, commandant militaire de Jaffna, ait demandé l'enregistrement des Tamouls résidant dans les districts de Jaffna et Kilinochchi, «pour empêcher des enlèvements et des meurtres»<sup>69</sup>. En avril 2011, des habitants de certains quartiers de Batticaloa ont été sommés de se faire enregistrer par la police. Le 21 février 2011, des Parlementaires de la *Tamil National Alliance* (TNA)<sup>70</sup> avaient adressé à la Cour suprême une pétition demandant qu'il soit mis un terme aux enregistrements policiers. Dans la justification, ils ont expliqué que les habitants devaient se faire photographier et qu'on leur demandait 100 RS. Les photos de tous les habitants de la maison devaient être accrochées à l'intérieur

<sup>65</sup> Country-of-Origin-Researcher sri-lankais, courriel du 25 avril 2011.

<sup>66</sup> Loc. cit.

<sup>67</sup> Loc. cit.; Human Rights and Security Issues concerning Tamils in Sri Lanka, Report from Danish Immigrations Service's fact finding mission to Colombo, Sri Lanka, 19 June to 3 July 2010, octobre 2010.

<sup>68</sup> Country-of-Origin-Researcher sri-lankais, courriel du 25 avril 2011.

<sup>69</sup> Loc. cit.

<sup>70</sup> Les Parlementaires de la TNA étaient Mavai Senathirajah, Suresh Premachandran, Appathurai Vinayamoorthy et Sivagnanam Sritharan.

de la maison ou à côté de l'entrée.<sup>71</sup> Dans le district de Kilinochchi, les habitants devaient signer un formulaire en cingalais, langue que beaucoup d'eux ne comprennent pas. Les Parlementaires de la TNA se sont plaint que les forces de sécurité ont continué à exiger l'enregistrement malgré la procédure engagée auprès de la Cour Suprême.<sup>72</sup>

Les indications à ce sujet sont hétérogènes et contradictoires.<sup>73</sup> D'après les informations recueillies, il semble que les enregistrements sont toujours exigés dans les districts du Nord tels que Kilinochchi et Jaffna, même si le gouvernement a affirmé à la Cour Suprême vouloir mettre un terme à cette pratique.<sup>74</sup> La police peut le faire même indépendamment des réglementations d'exception,<sup>75</sup> car d'après l'ordonnance de *Police Sec. 76*, l'inspecteur général de police ou l'inspecteur général adjoint peut exiger des propriétaires d'une maison qu'ils fournissent des informations sur les locataires. Selon plusieurs sources, les enregistrements se poursuivent malgré tout dans les quartiers tamouls de Colombo, moins dans les ménages que dans les lodges, hôtels et auberges qui doivent remettre chaque jour à la police locale la liste des clients avec photocopie des passeports et des cartes d'identité nationales.<sup>76</sup>

Les informations des contacts donnent à comprendre que même dans les quartiers tamouls de Colombo, les enregistrements policiers peuvent toujours être réclamés ou examinés, mais de façon moins stricte. La base légale (autrefois fois les réglementations d'exception, aujourd'hui l'ordonnance de police) est interchangeable. Une partie des gens semble se prêter volontairement à cette exigence, afin d'éviter des difficultés.<sup>77</sup> Mais en cas de razzias, ceux qui n'ont pas été enregistrés sans *valid reason* s'exposent comme par le passé à un examen minutieux ou à une arrestation. Cela concerne aussi les Tamouls qui viennent des plantations et qui ont assumé des tâches auxiliaires à Colombo ou dans d'autres centres urbains. Les possibilités de contrôler qu'ils ont bien été enregistrés les rendent particulièrement vulnérables.<sup>78</sup>

## 5.4 Contrôle à l'aéroport

La forte présence des services secrets à l'aéroport international de Katunayake permet de surveiller systématiquement les Tamouls à l'arrivée et au départ.

Un rapport a été établi sur mandat de l'*UK Border Agency Country of Information Service (COIS)* à l'occasion d'un voyage d'analyse effectué du 23 au 29 août 2009. Ce document toujours d'actualité fournit des informations plus détaillées sur les in-

---

<sup>71</sup> Sri Lankan Advocacy Group, lettre du Sri Lanka, 24 août 2011; courriel du 6 juin 2011 d'un membre du service diplomatique.

<sup>72</sup> Country-of-Origin-Researcher sri-lankais, courriel du 25 avril 2011.

<sup>73</sup> La plupart des contacts interrogés estiment que la pratique de l'enregistrement des Tamouls se poursuit, quoique sous une forme moins stricte.

<sup>74</sup> Sri Lankan Advocacy Group, lettre du Sri Lanka, 24 août 2011.

<sup>75</sup> D'après l'Ordonnance de *Police Sec. 76*, l'inspecteur général de police ou l'inspecteur général adjoint peut exiger des informations sur les locataires du propriétaire d'une maison.

<sup>76</sup> Courriel du 25 mars 2011 d'un avocat sri-lankais à Colombo; Sri Lankan Advocacy Group, lettre du Sri Lanka, 17 août 2011.

<sup>77</sup> Courriel du 21 août 2011 d'une militante sri-lankaise pour les droits de la femme; courriel du 25 mars 2011 d'un avocat sri-lankais.

<sup>78</sup> Courriel du 21 août 2011 d'une militante sri-lankaise pour les droits de la femme.



cidents observés à l'aéroport de Colombo<sup>79</sup> et montre que les arrivées et les départs font l'objet d'une étroite surveillance. Dans la présentation des sources, il est frappant de constater à quel point les représentations des Etats et des organisations internationales, les représentants des autorités sri-lankaises, des ONG et des défenseurs des droits de l'homme évaluent différemment la situation à l'aéroport.

Les gens qui ont passé par une procédure d'asile sont reconnaissables à leurs documents de voyage temporaires. Les autorités de l'immigration les sortent de la file d'attente (DIE, *Department of Immigration and Emigration*) et les confient à la police de l'aéroport ou aux services secrets selon la procédure de routine.<sup>80</sup> Un membre du service diplomatique part toutefois du principe que ni un document de voyage, ni un laissez-passer ne constituent un indice sûr d'une procédure d'asile antérieure.<sup>81</sup> Les autorités sri-lankaises seraient informées lors des rapatriements forcés.

La plupart des sources<sup>82</sup> estiment que tous les rapatriements forcés sont signalés au CID (*Criminal Investigation Department*) pour examen de la nationalité et des antécédents judiciaires et que les empreintes digitales des intéressés sont systématiquement relevées. La personne peut aussi être transférée au *State Intelligence Service* (SIS) et/ou au *Terrorist Investigation Department* (TID) pour interrogatoire. Les officiels du SIS sont munis des listes de passagers qui leur permettent de sélectionner des gens et de les prendre à part. Pour les personnes rapatriées de Grande-Bretagne, le SIS a chaque fois été prévenu à l'avance par les autorités britanniques de l'asile. Il a interrogé tous les requérants d'asile refoulés, notamment sur la manière dont ils avaient quitté le Sri Lanka et sur le motif de leur départ, ainsi que sur leurs antécédents personnels et politiques. Les données informatiques du SIS sont aussi accessibles au TID.<sup>83</sup>

Les personnes de retour identifiées en tant que requérants d'asile déboutés sont sorties des files d'attente et retenues pour interrogatoire parfois pour quelques heures, parfois pour des jours ou des mois. La libération a lieu une fois que des vérifications ont été faites au lieu d'origine de la personne. A cause des mouvements de population provoqués par la guerre, les informations requises pour la vérification peuvent être particulièrement difficiles à obtenir. Si les actes et registres locaux ne sont pas tenus à jour ou si des membres de la famille ne sont pas atteignables, cela peut entraîner une arrestation prolongée, avec chantage et la torture.<sup>84</sup> Les gens qui ne sont pas tout de suite libérés sont généralement transférés de l'aéroport à la prison de Negombo.<sup>85</sup>

Les personnes dont les papiers ont manifestement été falsifiés risquent fort d'être interrogées et emprisonnées.<sup>86</sup> Le SIS a accès à plusieurs registres électroniques.<sup>87</sup>

---

<sup>79</sup> UK Home Office, Report of Information Gathering Visit to Colombo: 23–29 August 2009, août 2009, p. 5 ss.

<sup>80</sup> Courriel du 21 août 2011 d'une militante sri-lankaise pour les droits de la femme; Sri Lankan Advocacy Group, lettre du Sri Lanka, 24 août 2011.

<sup>81</sup> Courriel du 16 septembre 2011 d'un membre du service diplomatique.

<sup>82</sup> UK Home Office, Report of Information Gathering Visit to Colombo: 23–29 August 2009, août 2009. Voir aussi: Immigration and Refugee Board of Canada, Security controls at the international airport and ports [LKA103344.E], 28 juin 2010, [www.ecoi.net/local\\_link/134167/234184\\_en.html](http://www.ecoi.net/local_link/134167/234184_en.html).

<sup>83</sup> UK Home Office, Report of Information Gathering Visit to Colombo: 23–29 August 2009, août 2009.

<sup>84</sup> Sri Lankan Advocacy Group, lettre du Sri Lanka, 24 août 2011.

<sup>85</sup> Courriel du 21 août 2011 d'une militante sri-lankaise pour les droits de la femme.

<sup>86</sup> Sri Lankan Advocacy Group, lettre du Sri Lanka, 24 août 2011.

Les personnes recherchées sont incarcérées. Celles qui ont des antécédents judiciaires ou des liens présumés avec les LTTE subissent un autre interrogatoire et peuvent donc rester en prison.

Les Tamouls du Nord et de l'Est subissent un examen plus minutieux que d'autres.<sup>88</sup> Les facteurs suivants laissent présager des difficultés lors de l'entrée au pays: mandat d'arrêt non échu, antécédents judiciaires, lien avec les LTTE (par ex. soutien financier), sortie illégale du Sri Lanka, liens avec des médias ou avec des ONG, absence de carte d'identité ou d'autres documents.<sup>89</sup> En vertu de la PTA, cela peut valoir une longue peine d'emprisonnement dans des conditions brutales. Les rapatriés sont particulièrement vulnérables en cas de retour individuel, quand personne n'a été prévenu de leur arrivée.<sup>90</sup>

Une de nos personnes de contact se réfère à des sources non confirmées de l'aéroport, selon lesquelles il est déjà arrivé que certains Tamouls soient invités à monter dans des véhicules banalisés et conduits à des lieux inconnus, sans qu'on sache à ce jour ce qu'ils sont devenus.<sup>91</sup> Une vague d'arrestations de Tamouls de Londres a suivi le projet avorté de visite du Président Rajapaksa en Grande-Bretagne.<sup>92</sup>

**Certains rapports** signalent l'arrestation, l'emprisonnement et la torture de Tamouls de retour ou rapatriés, ainsi que leur libération contre paiement d'une caution:<sup>93</sup>

- Selon un rapport de l'*Australia Broadcasting Corporation*, l'Australie a suspendu le renvoi de requérants d'asile sri-lankais. Phil Glendennig, directeur de l'*Edmund Rice Centre*, Australie, qui a étudié la situation des Tamouls revenus d'Australie, va jusqu'à affirmer que les onze Tamouls rapatriés ont tous été remis au CID et arrêtés. Certains ont été emprisonnés, certains attaqués physiquement. L'organisation exprime en outre de grosses réserves quant à la sécurité des personnes rapatriées.<sup>94</sup>
- En novembre 2009, S. Malaysia, né en 1983, a quitté le pays pour se rendre en Australie par voie maritime. Le bateau ayant été arraisonné par la marine indonésienne, S. a été rapatrié à Colombo par avion le 25 novembre 2009. A l'aéroport, il a été arrêté et interrogé par le CID, parce que son bagage avait suscité des soupçons avec les initiales IOM. Il a été conduit dans une pièce et battu. S. a affirmé avoir été questionné sur ses liens avec les LTTE, l'OIM étant accusée de collaborer avec eux. Il lui a semblé que l'interrogatoire était mené par un membre d'un groupe paramilitaire opérant à l'Est de l'île. Le 27 novembre 2009, il a été entendu par le TID et le 3 décembre, il a été transféré à la prison Boosa à Galle où on l'a à nouveau roué de coups. Libé-

---

<sup>87</sup> UK Home Office, Report of Information Gathering Visit to Colombo: 23–29 August 2009, août 2009.

<sup>88</sup> Loc. cit.

<sup>89</sup> Loc. cit.

<sup>90</sup> Sri Lankan Advocacy Group, lettre du Sri Lanka, 24 août 2011.

<sup>91</sup> Country-of-Origin-Researcher sri-lankais, courriel du 5 mai 2011.

<sup>92</sup> Loc. cit.

<sup>93</sup> Sri Lankan Advocacy Group, lettre du Sri Lanka, 24 août 2011.

<sup>94</sup> Still Human Still Here, A commentary on the March 2011 Sri Lanka Operational Guidance Note, 1<sup>er</sup> août 2011, p. 19, [www.unhcr.org/refworld/docid/4e5f18762.html](http://www.unhcr.org/refworld/docid/4e5f18762.html).

ré le 20 janvier 2010, il vit aujourd'hui dans sa famille et n'a pas trouvé d'emploi.<sup>95</sup>

- Le 17 juin 2011, 26 Tamouls rapatriés de Londres ont été arrêtés à leur arrivée à l'aéroport pour interrogatoire. Selon Amnesty International, une partie des rapatriés risquent de subir des tortures, car les requérants d'asile déboutés seraient traditionnellement emprisonnés à leur arrivée au Sri Lanka; des preuves attestent que certains ont été torturés après leur rapatriement. L'une des personnes rapatriées a tenté de se suicider durant la nuit qui a précédé son expulsion.<sup>96</sup>
- D'après les constats de plusieurs organisations dont Amnesty International, trois hommes cingalais ont été arrêtés à leur retour après avoir déposé une demande d'asile en Australie et torturés pour cette raison déjà en 2010.<sup>97</sup>

Même quand une personne est relâchée à son arrivée et autorisée à quitter l'aéroport, elle peut ensuite être arrêtée lors de contrôles de police ou à des postes de contrôle et subir des intimidations ou un chantage. Sur le trajet du retour ou une fois parvenue à son lieu d'origine, elle peut à nouveau être prise pour cible par l'aile paramilitaire des partis tamouls proches du gouvernement.<sup>98</sup> A côté des problèmes rencontrés à la douane, les personnes de retour peuvent avoir beaucoup de peine à trouver un logement et un travail, à réunir leur famille et à se faire délivrer une carte d'identité nationale.

## 5.5 Détention des membres des LTTE, réhabilitation, réinsertion

Parmi les 11'000 personnes initialement arrêtées car soupçonnées d'appartenance aux LTTE, et placées dans des centres dits de réhabilitation, beaucoup n'étaient impliquées que de façon marginale dans les activités de guérilla et avaient souvent été recrutées durant les dernières phases de la guerre, certaines sous la contrainte.<sup>99</sup> Même le CICR n'avait, dans le meilleur des cas, qu'un accès très limité aux centres de détention. Que quelques visites des proches des prisonniers ont été permises. Les prisonniers n'avaient pas droit à la visite de leurs proches. Alors que d'anciens membres présumés des LTTE (on ne sait pas précisément combien) sont toujours retenus dans les centres dits de réhabilitation,<sup>100</sup> d'autres ont été relâchés.

<sup>95</sup> Sri Lankan Advocacy Group, lettre du Sri Lanka, 24 août 2011, annexe 1.

<sup>96</sup> Amnesty International, 16 juin 2011, [www.amnesty.org/en/news-and-updates/tamil-set-uk-deportation-following-suicide-attempt-2011-06-16](http://www.amnesty.org/en/news-and-updates/tamil-set-uk-deportation-following-suicide-attempt-2011-06-16).

<sup>97</sup> Amnesty International, 3 septembre 2010, [www.unhcr.org/refworld/country,,AMNESTY,,AUS,,4c84ac6e1a,0.html](http://www.unhcr.org/refworld/country,,AMNESTY,,AUS,,4c84ac6e1a,0.html); Asian Human Rights Commission, [www.humanrights.asia/countries/sri-lanka/countries/sri-lanka/resources/special-reports/AHRC-SPR-001-2011-SriLanka.pdf](http://www.humanrights.asia/countries/sri-lanka/countries/sri-lanka/resources/special-reports/AHRC-SPR-001-2011-SriLanka.pdf). Voir aussi: Australian Broadcasting Corporation, Failed asylum seekers allegedly beaten, 21 avril 2011.

<sup>98</sup> Sri Lankan Advocacy Group, lettre du Sri Lanka, 24 août 2011.

<sup>99</sup> Minority Rights Group International, No war no peace: the denial of minority rights and justice in Sri Lanka, 2011, p. 26.

<sup>100</sup> IRIN Asia, Sri Lanka: Thayasevan, I'm starting to feel normal again, 15 juin 2011, [www.irinnews.org/report.aspx?ReportId=92983](http://www.irinnews.org/report.aspx?ReportId=92983).

En juillet 2011, l'International Crisis Group estimait à environ 3000 le nombre de personnes encore détenues dans ces centres.<sup>101</sup>

Le gouvernement sri-lankais refuse de publier les listes des noms des détenus. Un journaliste interrogé estime que le gouvernement n'a tout simplement aucun intérêt à ce qu'on puisse vérifier ce nombre et les coordonnées des détenus, car cela démontrerait qu'il a fait exécuter parmi les cadres des LTTE depuis la fin de la guerre.<sup>102</sup> Des milliers de personnes aperçues pour la dernière fois en garde à vue militaire sont portées disparues.<sup>103</sup> Les détenus qui ont pu recevoir des visites se sont dits étonnés que le gouvernement entretienne maintenant des relations très étroites avec de hauts dirigeants des LTTE, alors que les membres d'un plus bas niveau et les civils restent en prison.<sup>104</sup>

On ignore complètement si les personnes relâchées étaient d'anciens combattants ou si elles ont trempé dans des crimes; il n'y a pas de procès indépendant pour l'établir.<sup>105</sup>

Des familles du Nord continuent à rechercher leurs proches, car on ne connaît ni les noms, ni les lieux de détention des prisonniers. Les personnes relâchées subissent des pressions pour fonctionner en tant qu'informateurs ou informatrices. Souvent, elles sont par la suite réincarcérées, harcelées ou utilisées comme informatrices pour l'armée.<sup>106</sup> Leur surveillance atteint une telle intensité que les intéressés sont dans l'impossibilité de se réinsérer à la société et de vaquer à un travail régulier.<sup>107</sup> Comme d'autres suspects incarcérés depuis des années en vertu de la PTA ou des réglementations d'exception, ces gens ont été emprisonnés sans procès, ni assistance juridique, (ils seraient 2000 selon des estimations<sup>108</sup>). Il n'y a aucune transparence à propos du nombre de détenus de cette catégorie.

## 6 Activités des groupes tamouls qui collaborent avec le gouvernement

D'anciens groupes paramilitaires comme l'EPDP (Eelam People's Democratic Party) à Jaffna et les deux ailes des TMVP à l'Est (People's National Liberation Tigers) sont aujourd'hui des partis politiques enregistrés dont les membres siègent au gouvernement ou au Parlement.<sup>109</sup> Mais ils ont encore une aile armée impliquée dans des violations des droits de l'homme et dans la criminalité ordinaire. Actifs égale-

<sup>101</sup> International Crisis Group (ICG), Reconciliation in Sri Lanka, Harder than Ever, 18 juillet 2011, p. 17.

<sup>102</sup> Entretien avec un journaliste sri-lankais maintenant établi à l'étranger, 16 août 2011.

<sup>103</sup> International Crisis Group (ICG), Post-War Progress Report, 12 septembre 2011.

<sup>104</sup> Minority Rights Group International, No war no peace: the denial of minority rights and justice in Sri Lanka, 2011, p. 26; entretien avec un journaliste sri-lankais maintenant établi à l'étranger, 16 août 2011.

<sup>105</sup> International Crisis Group (ICG), Post-War Progress Report, 12 septembre 2011.

<sup>106</sup> International Crisis Group (ICG), Reconciliation in Sri Lanka, Harder than Ever, 18 juillet 2011, p. 18.

<sup>107</sup> Courriel du 6 juin 2011 d'un membre du service diplomatique.

<sup>108</sup> Country-of-Origin-Researcher sri-lankais, courriel du 5 mai 2011.

<sup>109</sup> En outre, la PLOTE (Organisation of Tamil Eelam) et la TELO (Tamil Eelam Liberation Organisation) sont encore actives au Nord.

ment à Colombo, ces partis observent l'activité des journalistes et organisations de la société civile tamoule.<sup>110</sup> On leur attribue des exactions et des attaques dirigées contre des personnes critiques, des enlèvements, des assassinats et la perception de rançons. Les groupes en question collaborent étroitement et parfois de façon ouverte avec les forces de sécurité étatiques, surtout au Nord et à l'Est de l'île, et opèrent en toute impunité. C'est à eux qu'incombe principalement le contrôle des villes tamoules telles que Jaffna, Vavuniya, Batticaloa et Trincomalee, en collaboration avec les forces de sécurité. Pendant la guerre, ces groupes avaient surtout une importance militaire. Leurs efforts visant à stabiliser leurs territoires et les sources de revenu semblent aujourd'hui évoluer de plus en plus vers des activités criminelles (enlèvement et chantage), même à Colombo.<sup>111</sup> Ils travaillent en outre pour les autorités, en identifiant des membres présumé ou suspects des LTTE ou leurs sympathisants. Les Tamouls concernés craignent de se rendre à la police, car ils tiennent pour sûr que ces groupes collaborent avec la police.<sup>112</sup>

## 7 Perspective

Les Etats dont des Tamouls ont sollicité la protection ont examiné les possibilités de retour et les ont déjà approuvées eu égard à la fin de la guerre.<sup>113</sup> A ce stade, la question urgente est de savoir comment on peut tenir compte du besoin de sécurité de ce groupe. Les services de consultation juridique nous signalent (informations invérifiables) que des Tamouls soupçonnés de faire partie des LTTE ont été arrêtés à leur arrivée au Sri Lanka, parfois maltraités ou relâchés en échange d'argent ou d'autre faveurs, indépendamment de leur statut. Des représentants des Etats concernés estiment que le retour par l'aéroport ne pose pas de problème.<sup>114</sup> Le sort des personnes rapatriées de force à leur arrivée à l'aéroport est très vraisemblablement lié à une confrontation avec les services de sécurité, ce qui entraîne une certaine incertitude et une peur compréhensible pour les personnes de retour au terme de la procédure d'asile. Même si l'entrée dans le pays se passe souvent bien, les services secrets sri-lankais peuvent prendre prétexte du séjour à l'étranger ou du dépôt d'une demande d'asile pour mener des interrogatoires fouillés, avec toutes les autres conséquences que cela implique. Le bilan des droits de l'homme au Sri Lanka doit être qualifiée de désastreux pour ce qui est des arrestations arbitraires, de la torture et de l'absence de possibilité de protection juridique. L'International Crisis Group a de nouveau confronté la propagande du gouvernement avec les faits<sup>115</sup>, révélant le peu de crédit que mérite ce gouvernement qui prétend mener une politique de réconciliation vis-à-vis des minorités et instaurer des rapports propres à un Etat de droit. Au vu de l'impunité dont jouissent les services publics, il paraît osé de présumer que les personnes de retour et les rapatriés sont généralement traitées de façon correcte à leur arrivée.

---

<sup>110</sup> Courriel du 21 août 2011 d'une militante sri-lankaise pour les droits de la femme.

<sup>111</sup> Country-of-Origin-Researcher sri-lankais, courriel du 16 juin 2011.

<sup>112</sup> Country-of-Origin-Researcher sri-lankais, courriel du 5 mai 2011.

<sup>113</sup> Outre la Suisse, la Grande-Bretagne, la France et l'Italie. Le Temps, Ne renvoyez aucun Tamoul dans l'immédiat, 27 juillet 2011.

<sup>114</sup> Courriel du 16 septembre 2011. Un représentant du service diplomatique signale n'avoir eu connaissance d'aucun cas où le fait qu'il s'agisse d'un requérant d'asile ait joué un rôle. Il ajoute qu'un contrôle des renvois de Grande-Bretagne n'a donné aucun indice d'arrestation.

<sup>115</sup> International Crisis Group (ICG), Post-War Progress Report, 12 septembre 2011.

L'un de nos contacts au Sri Lanka a répondu à nos questions par les contre-questions suivantes: qui pourrait garantir que les personnes arrêtées à l'aéroport sont déclarées à l'Ambassade suisse? Le gouvernement suisse pourrait-il soutenir un réseau d'avocats sri-lankais et de défenseurs des droits de l'homme en mesure de suivre la trace des personnes rapatriées? Serait-il possible de soutenir un foyer temporaire pour les personnes de retour, afin qu'elles puissent se réinsérer et rechercher les membres de leur famille en sécurité?<sup>116</sup>

---

<sup>116</sup> Courriel du 21 août 2011 d'une militante sri-lankaise pour les droits de la femme.